

PROCÉDURE DE CANDIDATURE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026

Calendrier :

Phase	Date début	Date fin
Pré-inscriptions en ligne + Convocations au TEST ou ENTRETIEN (maternelle)	11/05/2026	01/09/2026
Commissions d'admission + finalisation des listes	Au fil de l'eau	
Notifications des familles	Au fil de l'eau	
Inscriptions des élèves admis (frais de 1 ^{ère} inscription)	5 jours après la notification	
Vérification du paiement par la comptabilité	Au fil de l'eau	
Annulation des non payés	Au fil de l'eau	

Définitions :

Candidature	Action des familles qui consiste à effectuer officiellement une demande d'inscription pour un enfant ; ce terme englobe l'ensemble de la procédure (de la pré-inscription à l'inscription)
Pré-inscription	1 ^{ère} étape de la candidature qui consiste à effectuer officiellement une demande de scolarisation au LFC de la part d'une famille pour son enfant
Admission	2 ^{ème} étape de la procédure de candidature : c'est la réponse du LFC (ou de la commission ad hoc) qui acte la décision prise (ADMIS en liste principale ou placé en LISTE D'ATTENTE ou REFUS)
Affectation	Terme à utiliser pour désigner l'école où l'enfant sera scolarisé par décision de la commission d'admission (valable uniquement pour le 1 ^{er} degré et à condition d'avoir recueilli préalablement les vœux de la famille) - cette décision sera sans appel
Inscription	Action de la famille de l'enfant admis en liste principale qui consiste à confirmer au LFC sa volonté de le scolariser de façon définitive (et sur le lieu d'affectation)

Toutes les candidatures pour la rentrée de septembre 2026 doivent faire l'objet d'une pré-inscription qui a lieu à partir du 19 janvier 2026.

1. COMMENT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

Toute candidature nécessite une pré-inscription en ligne avant le 1^{er} septembre 2026.

Merci de noter qu'il vous faut **créer un compte** pour vous inscrire sur le lien suivant :
<https://lfcaire.family-administration.skolengo.net>

Pendant la procédure de préinscription, vous devez téléverser **TOUS** les documents demandés (voir l'annexe à la fin de ce document) **EN UNE FOIS**. **L'absence d'un des documents requis au moment de la candidature peut entraîner le rejet du dossier.**

Une fois votre dossier clôturé, vous recevrez un mail de confirmation et un N° de dossier à rappeler dans toute correspondance ultérieure.

- **La saisie d'une pré-inscription, puis la communication d'un N° de dossier ne signifient pas que votre enfant est admis au LFC. La réponse de la commission d'admission sera envoyée aux familles au fur et à mesure.**
- **La nationalité déclarée et justifiée lors de la demande d'inscription ne pourra pas être changée au cours de la scolarité au Lycée Français du Caire, sauf pour les enfants qui acquièrent la nationalité française au cours de la scolarité.**
- **Pour les passeports portant plusieurs noms (Ex. : passeport égyptien) :** en inscrivant le nom de votre enfant, le dernier nom sur le passeport est utilisé comme nom de famille, les autres noms sont utilisés comme prénoms de l'élève. **Ex.:** nom sur le passeport Nourhan Ahmed Mahmoud El Sayed → mettez ELSAYED dans la case nom, Nourhan dans la case du Prénom1, et Ahmed Mahmoud dans la case du Prénom2.

2. QUELS DOCUMENTS SONT OBLIGATOIRES POUR UNE CANDIDATURE ?

Les listes complètes des documents, à produire dès votre dépôt de candidature, sont disponibles en page 5 de ce document.

Pour toute question relative à la candidature, vous pouvez écrire aux adresses ci-dessous :

- Pour une candidature au primaire (de la petite section au CM2) :
 - Site de Maadi : candidatures-primaire.maadi@lfcaire.net
 - Site de Zamalek : candidatures-primaire.zam@lfcaire.net
 - Site de New Cairo : candidatures-primaire.nc@lfcaire.net
- Pour une candidature au secondaire - collège et lycée (de la 6° à la terminale) :
 - Site de Mearag : candidatures-secondaire@lfcaire.net

Dans l'objet du mail, préciser OBLIGATOIREMENT les nom et prénom de l'enfant et le niveau demandé.

3. QUAND ET COMMENT SONT EXAMINÉES LES CANDIDATURES ?

Seuls les dossiers complets seront examinés par la commission d'admission au fil de l'eau. La réponse à leur candidature sera notifiée aux familles **au fur et à mesure.**

Sont prioritaires, en fonction des places disponibles :

De la MS à la Terminale

- Priorité 1 Les élèves de nationalité française
- Priorité 2 Les élèves d'une autre nationalité, scolarisés, au moment de l'inscription, en France ou à l'étranger dans un établissement d'enseignement français, public ou homologué par le Ministère de l'Education nationale français (AEFE, MLF, ou privé sous contrat)


- Non prioritaire Tous les autres

Pour la PS

- Priorité 1 Les élèves de nationalité française
- Non prioritaire Tous les autres

L'admission n'est pas considérée comme étant de droit. Le cas échéant, un entretien et/ou un test d'entrée peut être organisé.

L'admission de la Petite Section au CE2 sera soumise à un entretien (famille, enfant, Directeur du Primaire). Les entretiens se tiendront à partir du 20 janvier et tant que durera les inscriptions en fonction du nombre de places disponibles. Toutes les demandes de candidatures recevront une réponse.

 Les candidats non scolarisés dans un établissement français public ou privé sous contrat, ou dans un établissement homologué par le Ministère de l'Education Nationale, pourront être soumis à des tests d'entrée. Le calendrier sera communiqué ultérieurement. Leur candidature sera retenue en fonction des places vacantes.

Selon le nombre de places disponibles, les priorités de traitement et la qualité des dossiers, les réponses notifiées aux familles sont :

- Admis
- Placé en liste d'attente
- Refusé

Ces décisions sont sans appel.

4. COMMENT PROCÉDER À L'INSCRIPTION DÉFINITIVE ?

5 jours après la notification, les familles des élèves "Admis" doivent impérativement confirmer leur candidature en procédant à l'inscription de leur enfant ainsi que le paiement des droits de 1^{ère} inscription.

Le montant et les modalités de paiement des droits de 1^{ère} inscription ainsi que celui des frais de scolarité sont accessibles sur <https://www.lfcaire.org/inscriptions/frais-de-scolarite-et-reglement-financier/>

Au-delà de ce délai, si une famille n'a pas confirmé l'inscription de leur enfant, elle perdra le bénéfice de l'admission et la place sera proposée à une candidature de la liste d'attente.

Les frais de 1^{ère} inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Avant la rentrée, des documents complémentaires sont demandés pour compléter le dossier d'admission. La liste et les modalités de dépôts de ces documents sont précisées en annexe à la fin de ce document.

Une notification vous sera envoyée une fois le dossier complet avec les informations liées à la rentrée, le 31 août 2026 au plus tard.

Un élève absent le jour de la rentrée, sans avoir justifié valablement son absence, sera considéré comme démissionnaire et sa place sera attribuée à un autre candidat en attente.

N. B. : Les familles dont la candidature est placée en liste d'attente seront contactées par le LFC si de nouvelles places se libèrent.

5. COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE BOURSE ?

Les élèves français peuvent, sous conditions, bénéficier de bourses scolaires. Pour obtenir les informations relatives à la constitution du dossier, merci de consulter le site internet du Consulat de France sur

<https://www.lfcaire.org/inscriptions/bourses-scolaires/>

Les frais de première inscription restent obligatoires pour toute candidature ; quel que soit l'état de la demande de bourse.

6. OFFRE DE FORMATION

- À l'école primaire, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.lfcaire.org/ecoles-primaires/programme-et-fonctionnement/>

- Au collège, veuillez consulter le lien suivant

<https://www.lfcaire.org/college-lycee/enseignements-au-college/>

- Au lycée, veuillez consulter le lien suivant

<https://www.lfcaire.org/college-lycee/enseignements-au-lycee/>

DOCUMENTS À TÉLÉVERSER LORS DE LA PRÉ-INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

**Tous les documents sont à téléverser en une fois au moment de la pré-inscription.
Une fois le formulaire clôturé, vous ne pourrez plus téléverser de documents**

- **Pour les élèves de nationalité française – copies scannées des documents suivants :**
 1. Passeport de l'élève ou du livret de famille (pages écrites).
 2. Certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement.
 3. Les 3 bulletins de l'année dernière et celui de la première période de l'année en cours.
- **Pour les élèves d'autres nationalités – copies scannées des documents suivants :**
 1. Passeport de l'élève ou une traduction agréée de l'acte de naissance.
 2. Certificat de scolarité délivré par l'école où est scolarisé l'élève actuellement.
 3. Les 3 bulletins de l'année dernière et celui de la première période de l'année en cours.

Un dossier incomplet ne sera pas examiné.

DOCUMENTS À FOURNIR - scannés - SI VOTRE ENFANT EST ADMIS

Entre **le 4 juillet et le 24 août 2026**, téléverser sur skolengo (les modalités seront envoyées aux Admis)

– en document PDF (en une qualité élevée du scan) :

1. Les bulletins de l'année en cours y compris le dernier bulletin de l'année en cours avec la notification d'orientation (avis de passage, redoublement, décision de la commission d'appel).
2. Les passeports des parents en un seul PDF.
3. Fiche de renseignements remplie.
4. Attestation signée d'avoir pris connaissance du règlement financier et du règlement intérieur de l'établissement (Pour le primaire : le jour de la rentrée, l'original est à envoyer avec l'élève au secrétariat).
5. Fiche d'urgence remplie.
6. Copie de la page des vaccinations du carnet de santé.
7. Le certificat de radiation (ou exeat).